

Le 06 avril 2020 – veille COVID -19 – CAA – Roumanie, Bulgarie et Serbie

En jaune les nouveautés par rapport au dernier bulletin ou points importants.

1. Roumanie
2. Bulgarie
3. Serbie

1. Roumanie



Contexte général

L'état d'urgence a été prolongé d'un mois, donc jusqu'au 16 mai.

Le pic de l'épidémie est estimé en première lecture entre le 20 avril et 1er mai.

	3 avril	5 avril	6 avril
Cas confirmés	3 183	3 864	4 057 (+193)
Décès	116	148	157 (+9)
Quarantaines (lieux fermés dédiés)	13 531	15 980	23 849 (+7 869) nouvelle vague d'arrivée de la diaspora pour Paques
Surveillance à domicile / auto-isolement	114 646	108 810	106 463 (-2 347)*
Test avec résultats négatifs cumulés (dont 1500 unités privés)	31 657	38 623	40 987

* passage en « confinement normal » ou en quarantaine si non-respect de l'auto isolement

- Ordonnance militaire numéro 7 du 5 avril : fermeture de nouveaux vols directs (dont Autriche, Belgique et Suisse), accord de départ des saisonniers agricoles dans des pays de l'UE (via charters), clarifications sur les transports personnes et fret.
- A noter que de plus en plus de personnels hospitaliers démissionnent par crainte de contamination ainsi que pour dénoncer le manque d'équipements de protection.
- Deux nouvelles ordonnances militaires le 31/03 : la n°5 pour reconduire l'interdiction des vols vers l'Italie et la n°6 pour la mise en quarantaine (interdiction des entrées et sorties, sauf approvisionnement) de certaines villes (Suceava et 8 communes limitrophes), foyers importants de l'épidémie ;
- Nouveau renforcement avec l'ordonnance militaire 4 le 30/03 : flexibilité des sorties des personnes âgées pour besoins médicaux et animaux entre 20h et 21h, isolement obligatoire pour certaines catégories de personnes essentiels (énergie), le refus d'accueillir des patients devient pénal, les chauffeurs roumains pourront choisir plusieurs options pour un isolement lors de leur période de repos étant considérés comme personnes à risques, renforcement des mesures de dissuasion contre les contrevenants au confinement.

- **Renforcement du confinement depuis 25/03** : Sortie avec auto déclaration ; Surveillance électronique des personnes placées en quarantaine ou isolement ; l'armée vient renforcer la police pour la gestion sur le terrain ; pour les plus de 65 ans sortie entre 11h et 13h ; Exception en plus des « classiques » pour don de sang, **l'activité agricole et le commerce de produits agroalimentaires.**
- Etat d'urgence décrétée le lundi 16 mars pour une période de 30 jours.
- Depuis début mars, mise en place de quarantaines pour les pays en zone rouge (symptômes ne nécessitant d'hospitalisation ou proximité d'une personne infectée) **ou isolement à domicile 15 jours** (voir tableau ci-dessus) personnes rentrant de zone jaune. **Nb la France est passée en zone rouge le 25 mars).** <http://cnscbt.ro/index.php/liste-zone-afectate-covid-19/1620-lista-zone-02-04-2020/file>
- **315 dossiers pénaux ouverts, dans les dernières 24h : 9 449 amendes** pour non respects des conditions de circulation.
- Depuis le 21 mars, seule la livraison maison, le room-service et le drive-in sont autorisées ; fermeture des cabinets dentaires et fermetures dans les centres commerciaux de tous les commerces autres qu'alimentaires et pharmacie (en dehors des malls, les commerces peuvent rester ouverts) ; Les marchés restent ouverts.

Restrictions aux frontières : Depuis le 6/04, fermeture des vols à destinations des Etats Unis et de plusieurs autres pays européens dont Belgique, Suisse et Autriche. Depuis le 25/03, suspension des vols avec la France et l'Allemagne pour 15 jours (déjà fait pour Italie et Espagne). Interdiction d'entrée sur le territoire par les étrangers sauf dérogations.

Restrictions maritimes et fluviales : Depuis le 29/03- **Suppression de l'interdiction** d'accès dans les ports (Mer Noire et Danube maritime) des navires en provenance des zones rouges ou jaunes n'ayant pas effectué 14 jours de quarantaine. Accès permis au bord des navires des personnes ayant un équipement de protection.

Création de 5 couloirs pour le transport de marchandise à travers la Roumanie : Les transporteurs internationaux des États membres de l'UE et non membres de l'UE ont cinq couloirs disponibles (voir veille antérieure).

En Roumanie, les chauffeurs des véhicules d'au moins 2,4t ne sont pas soumis au régime d'isolation à l'entrée sur le territoire, à l'exception de ceux qui ont des symptômes ; tous les conducteurs de ce type de véhicule sont obligés avoir des équipements de protection et une fiche qui atteste leur trajet ;

Problématiques spécifiques à l'agriculture et restauration

Veille/ presse/BF et CAA

Le Ministre de l'Agriculture encourage les agriculteurs à s'associer en coopérative en période de pandémie

Le Ministre de l'Agriculture, Adrian Oros, s'est adressé aux agriculteurs pour les inciter à se joindre aux coopératives, et plus particulièrement aux petits producteurs ayant des difficultés à vendre leurs produits. Il a affirmé que la coopération était la meilleure solution pour vendre ses produits et acheter ses intrants à des prix compétitifs.

Pour le moment, face à la crise, le ministère a décidé de ne pas fermer les marchés ouverts et a mis en place une plateforme en ligne pour mettre en contact producteurs et détaillants, afin que les agriculteurs puissent écouler leur marchandise. (Source : [AgroTV](#))

Bulgarie



Contexte général

Etat d'urgence nationale depuis le 13 mars pour 30 jours.

Le Parlement étend l'état d'urgence au 13 mai.

Au 6 avril, 31 cas ont été confirmés, dont 20 morts. 210 personnes sont hospitalisées, dont 22 en soins intensifs.

Mesures d'ordre sanitaire

- Mise en place d'un système informatique national « Virusafe » de lutte contre l'épidémie de Covid-19 avec un volet consolidé à destination des autorités et un volet accessible au public. Chaque citoyen, depuis son portable, pourra y saisir ses données de santé : si son état de santé l'exige, il sera contacté par un médecin. L'enregistrement sera volontaire, la géolocalisation pourra être activée en option. Le nouveau dispositif est développé à l'instar de logiciels similaires utilisés en Corée du Sud et à Singapour, et recueillera des données personnelles, exploitables dans la lutte contre le Covid-19.
- Contre ordre- plus d'obligation de porter des masques dans les lieux publics mais forte recommandation.

. Etendues jusqu'au 12 avril

- Fermeture de tous les lieux publics hormis supermarchés et pharmacies. Positionnement des forces de l'ordre aux abords de ces magasins.
- Fermeture des crèches, écoles et universités. Mise en place de cours en ligne.
- Fermeture des parcs, aires de jeux, terrains de sport (intérieurs ou extérieurs) à partir du 21 mars.
Entre 8h30 et 10h30, les supermarchés et pharmacies seront ouverts uniquement pour les personnes âgées de plus de 60 ans.
Mise en place de restrictions sur les déplacements en dehors de chez soi.
- Poursuites pénales pour les personnes ne respectant pas la quarantaine
- A partir du 19 mars à minuit et jusqu'au 17 avril inclus, interdiction temporaire d'entrée en Bulgarie de tous les ressortissants de pays tiers. Des exceptions pourront être faites pour les personnes résidant en Bulgarie. Transit autorisé.
- Trafic entre les capitales régionales interdit.
- Renforcement du programme national proposant des plats cuisinés aux personnes dans le besoin (budget additionnel de 5,1 M LEV, soit 2,6 M€, pour aider 50 000 personnes.)
- Le Parlement a reporté ses réunions après qu'un député a été testé positif au Covid. Tous les députés seront également testés.

- Le gouvernement a approuvé un plan de dépenses supplémentaires au Ministère de la Santé, qui sera financé par la collecte de dons.
- 41 000 personnes bénéficieront d'une aide alimentaire, pour un poids total de 16 000 tonnes, à travers une campagne de l'Agence d'Assistance Sociale et de la Croix Rouge.

Restrictions aux frontières (voir bulletin)

- Fermeture de plusieurs points de passage avec la Roumanie. **Le trafic de camions est important dans les deux directions** au checkpoint Vidin-Giurgiu.
- Suspension de tous les trains internationaux. Mise en place de couvre-feu dans certaines villes.
- La suspension des trains de passagers en provenance de Turquie, Grèce, Serbie et Roumanie est prolongée au 12 avril. Pas de restrictions sur le fret.
- Annulation de nombreux vols.

Les conducteurs de poids-lourds, nationaux de ou arrivant des pays les plus à risques dont la France sont contraints de **décharger leur camion et quitter la Bulgarie en moins de 24h**.

La Roumanie impose maintenant un auto-isolement de 14j à tous les bulgares entrant sur le territoire, hormis aux personnes traversant le pays et aux conducteurs. Le transit de camions de la Bulgarie à la Moldavie ou l'Ukraine ne peut se faire que par le poste-frontière Danube Bridge I à Rousse.

Fermeture du poste-frontière Zlatograd-Xanthi à la frontière avec la Grèce.

Des caméras thermiques ont été installées aux postes-frontière Kapitan Andreevo (frontière turque) et Kapitan Petko Voivoda (frontière grecque).

Les postes-frontière de la ligne verte européenne sont les suivants :

- Koulata, Kapitan Petko Voyvoda (principaux) et Ilinden (auxiliaire) avec la Grèce.
- Vidin et Rousse (principaux), et Oryahovo et Silistra (auxiliaires) avec la Roumanie.
- Kalotina avec la Serbie.
- Gyueshevo avec la Macédoine du Nord.
- Kapitan Andreevo avec la Turquie.

Mesures transversales de soutien à l'économie

Le gouvernement va mobiliser 4,5 Mds LEV (2,3 Mds €) pour supporter les entreprises et les travailleurs, 500 M LEV (256 M€) pour couvrir les frais supplémentaires du ministère de la santé, 50 M LEV (25,6 M€) pour fournir des bonus de Pâques aux retraités qui ont des pensions basses.

200 M LEV (102 M€) seront déployés afin que les travailleurs contraints à des congés non payés puissent faire des emprunts sans frais.

Le paiement des taxes des entreprises est repoussé au 30 juin, ce qui devrait coûter 600 M LEV (307 M€).

La Banque de Développement Bulgare va délivrer 500 M LEV (256 M€) dans les garanties bancaires, afin de permettre la montée des emprunts de 2,5 Mds LEV (1,28 Mds €).

Le capital de la BDB sera augmenté de 700 M LEV (3,6 M€) et recevra 700 M LEV de plus pour les garanties bancaires. Les personnes en congés non payés pourront ainsi obtenir un crédit de 1 500 LEV (767 €) sans intérêts chaque mois pendant 3, remboursable sous 10 ans.

L'état paiera pendant 3 mois 60% des salaires des employés des entreprises directement concernées par les interdictions du Ministère de la santé et des entreprises pouvant justifier d'une baisse de 20% des recettes par rapport à mars l'an dernier. L'employeur est contraint de payer les 40% du salaire restant. La mesure vise à limiter les licenciements. La foresterie, l'agriculture et la pêche ne sont pas concernées par le plan. Seule une soixantaine d'entreprises (sur plus de 3 000 éligibles) ont fait une demande pour ce programme.

L'Assemblée Nationale a voté pour une augmentation du déficit de 3,5 Mds LEV (1,8 Mds €) et augmente le plafond de la dette du nouveau gouvernement de 10 Mds LEV (5,1 Mds €).

Mesures spécifiques au secteur agricole et agroalimentaire

Le prix des fruits et légumes a augmenté d'environ 20%, en raison de pénuries dues aux goulots d'étranglement aux frontières. Le prix de la viande de porc a également augmenté en raison de la baisse des imports d'Allemagne et d'Espagne.

Aucune rupture n'a été signalée pour la demande en fertilisants, produits phytosanitaires, et graines malgré les restrictions de trafic.

Evolution des prix

De nombreux légumes sont touchés par l'augmentation des prix (21% pour les pommes de terre, 45% pour l'ail, 15% pour le chou), mais certains prix diminuent tout de même (-4% pour les tomates et -7% pour les concombres). Les prix des fruits ont également augmenté, plus particulièrement celui du citron (44%). Le prix du gingembre a doublé. Les autres produits ont vu leurs prix légèrement augmenter (+5% pour le porc, +4% pour l'huile de tournesol).

Serbie

- **1908 cas enregistrés – 51 décès**
- L'état d'urgence en Serbie a été déclaré le 15 mars
- Interdiction stricte de déplacements pour les personnes âgées de plus de 65 ans (70+ dans les zones rurales de moins de 5 000 habitants).
- Couvre-feu : Interdiction de déplacements pour tous de 17h00 à 5h00 tous les jours.
- Annonce de mesures économiques pour 5,2 Mds € soit 11% du PIB

Les nouvelles mesures en vigueur depuis le 22 mars :

- Le transport urbain dans tout le pays est suspendu.
- Interdiction de travail de tous les locaux et points de vente dans les centres commerciaux, à l'exception des supermarchés, des épiceries et des pharmacies.
- Interdiction de sortie dans les parcs et espaces publics pour les loisirs et les sports.
- Interdiction de rassemblement public dans un espace fermé - maximum 5 personnes.

Veille / presse :

Mars 2020 – Interdiction de l'exportation de certains produits

Il a été décidé l'interdiction temporaire de l'exportation de certains produits pour limiter le risque de pénurie dans le pays pendant l'épidémie de Covid-19. Sont ainsi interdits à l'export, les produits suivants : semence et huile de tournesol, mélasse de betteraves à sucre, levures, désinfectants (savons, détergents, javel, alcool) et équipements de protection (gants, masques, lunettes...), ainsi que les mouchoirs en papier.

Mise en place d'une plateforme pour la vente des produits agricoles

Le ministre de l'Agriculture Branislav Nedimovic annoncé la mise en place prochaine d'une plateforme de mise en relation entre les vendeurs, les acheteurs de produits agricole et toute personne prête à livrer des marchandises qui ne sont pas disponibles actuellement car les marchés ont fermé à cause de la pandémie de COVID-19. La plateforme signalera également les espaces de stockage avec de l'espace libre.